

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2022-24

OBJET : Commune – Etude de revitalisation - Programme « Petites Villes de Demain » - Marché de prestations intellectuelles - Décision d'attribution

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : décide de retenir la candidature de « Atelier Terraterre » sis 25b, impasse du Pont-Neuf à Le Tour du Parc (56370) dans le cadre de l'étude de revitalisation pour un montant de 73 500 € TTC (soit 61 250 € HT) pour la tranche ferme, 10 500 € TTC (soit 8 750€ HT) pour la tranche optionnelle

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 22 novembre 2022

Le Maire,



Hervé LE FLOCH.



Reçu en Préfecture du Morbihan le 25.11.22

Certifié exécutoire

Publié le 25.11.22

Le Maire,

Hervé LE FLOCH.

